

Comité d'Hygiène et Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) 15 MAI 2012 à Vincennes

Présents :

Représentants des personnels :

- ✘ SNAPE (Jean-Paul DEREUDER, François KOLAKOVSKI, Emmanuel RICODEAU)
- ✘ CGT (Idriss BAHLOUL, René BONVALLAT)
- ✘ SNE-FSU (Stéphane MAUGENDRE)

Représentants de l'administration :

- ✘ Sophie Gravellier (Présidente)
- ✘ Alexandre De Franceschi (expert)
- ✘ Pascale Boizard (expert)
- ✘ Renée Dossena (expert)
- ✘ Jean-Philippe Hattab (expert)
- ✘ Laurent Gence (expert)
- ✘ Dominique Sinacouti (secrétaire de séance)

Assistant à la réunion :

- ✘ Sylvie BRIDRON (assistante de prévention)
- ✘ Cécile BROUSSARD (conseillère de prévention)
- ✘ Caroline PENIL (Inspectrice SST1)
- ✘ Catherine LABORIE (Conseillère en Économie Sociale et Familiale)

1. Approbation des PV de la séance du 10 mai 2011 et du 17 octobre 2011

- ✘ nombreuses corrections demandées par la CGT (Sylvie Bridron)
- ✘ PV approuvés

2. règlement intérieur du comité – désignation du secrétaire

Suite au remplacement du CHS par le CHSCT¹, un nouveau règlement intérieur est proposé.

- ✘ le SNAPE & la CGT propose d'assurer une rotation dans la fonction de secrétaire.
- ✘ Le SNAPE (Emmanuel Ricodeau) assurera ce rôle pour les quatre premiers comités, puis ce sera le tour de la CGT (René Bonvallat) d'assurer cette fonction (quatre comités suivants) et ensuite le SNE (Stéphane Maugendre) pour quatre autres comités.
- ✘ Le secrétaire joue le rôle d'interlocuteur entre l'administration et les représentants du personnel, il participe aux groupes de travail, suit les décisions, participe aux visites sur site.
- ✘ Un suppléant choisi par le secrétaire parmi les membres titulaires représentant les personnels le remplacera en cas d'indisponibilité.
- ✘ Deux assistants de prévention seront convoqués pour assister aux réunions du CHSCT afin de prendre connaissance de son travail.
- ✘ Une formation obligatoire pour les membres du CHSCT sera dispensée au cours du dernier trimestre de cette année

Le règlement intérieur du comité est approuvé.

3. Projet : lettres de cadrage des assistants et conseillers de prévention, lettre de mission de l'inspecteur santé et sécurité au travail

Cécile Broussard présente la lettre de cadrage des Assistants de Prévention (anciennement ACMO).

Les rôles de d'animation l'Assistant de Prévention se déclinent en trois volets :

- ✘ des actions, de sensibilisation et de formation,
- ✘ des missions d'analyse et de conseil,
- ✘ des missions d'aide à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des règles d'hygiène et de sécurité au travail,

Le projet de lettre de cadrage de la fonction de Conseiller de Prévention (ex ACMO central) nous est présenté ensuite par Cécile Broussard.

Placé sous l'autorité du directeur général, le Conseiller de Prévention remplit à l'échelon national la mission de coordination de l'ensemble des assistants de prévention et assiste aux réunions du CHSCT.

Après quelques modifications et un travail d'homogénéisation des lettres de cadrage, celles-ci sont approuvées.

Sophie Gravellier présente le projet de lettre de mission de l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail (ISST).

Ses missions sont :

- ✘ le contrôle de l'application des règles de sécurité.
- ✘ l'expertise et le conseil pour l'application des règles SST, la prévention des risques professionnels, et l'amélioration des conditions de travail. En cas d'urgence, il peut proposer la mise en œuvre de toutes les mesures jugées utiles pour mettre fin à la situation de risques
- ✘ l'animation des réseaux SST.

La version finale de cette lettre de mission sera présentée au prochain CHSCT.

4. Suivi des avis

Jean-Philippe Hattab nous présente l'état d'avancement des avis traités lors des CHSCT précédents.

Bâtons de défense télescopiques :

- ✘ les bâtons ont été livrés pour les formateurs (bâtons « réels » et bâtons d'entraînement)
- ✘ la commande est en cours pour les autres agents. (coût total 110 000 €)
- ✘ les bâtons seront livrés après formation et délivrance de l'autorisation de port de l'arme.
- ✘ le SNAPE s'interroge sur le fait d'avoir besoin d'un port d'arme supplémentaire (arme de 6ème catégorie) étant donné que les agents disposent déjà d'un port d'arme pour une catégorie supérieure. Pascal Boizard répond qu'après analyse par le service juridique, il est apparu obligatoire de détenir un nouveau port d'arme dédié. Il est à noter que l'ONCFS ne s'est pas encombré de cette contrainte réglementaire.

Politique nautique :

- ✘ depuis 2011, le groupe de travail s'est réuni deux fois
- ✘ la complexité de la réglementation fluviale ne facilite pas l'avancée des travaux

Fourniture des extincteurs :

- ✘ A De Franceschi, en contact avec les services des sapeurs-pompiers de Paris, relate le doute existant sur l'obligation réglementaire d'équiper tous les locaux (selon leur superficie) en extincteurs.
- ✘ il en est de même pour les véhicules (obligation non prévue par le code de la route).

Carte TOTAL de lavage :

- ✘ la distribution des cartes est en cours,
- ✘ seules deux des neuf DIR se les sont vues attribuées. Il leur était demandé de transmettre à la DG un inventaire précis de leur parc automobile respectif. Deux DIR seulement ont répondu.

Bilan des accidents de travail sur les 3 dernières années : reporté au prochain CHSCT.

Pénibilité :

- ✘ Laurent Gence nous indique que suite à une réunion organisée au ministère sur ce sujet, la pénibilité ne sera pas reconnue comme motif valable pour un départ anticipé à la retraite.
- ✘ une politique de prévention sera néanmoins mise en place par le ministère
- ✘ une réunion sur cette thématique doit avoir lieu en septembre avec toutes les organisations syndicales représentées dans les différents établissements publics.

Risques psychosociaux :

Sophie Gravellier fait part de la volonté de l'établissement de renforcer la prise en compte des risques psychosociaux. Elle nous présente la lettre de mission du groupe de travail qui devra valider la démarche de prévention à mettre en œuvre.

Trousses de secours : les troussees sont livrées.

Défibrillateurs : des défibrillateurs ont été installés à la DG et en DIR.

5. Rapport d'enquête mixte sur l'accident de tir du 17 octobre 2011

Jean-Philippe Hattab expose les résultats de la commission d'enquête commune ONEMA/ONCFS réunie suite à l'accident de tir du 17 octobre 2011. Il n'y a clairement pas eu de faute d'encadrement.

Monsieur Hattab nous indique que le collègue s'est remis de ses blessures et a repris le travail, ainsi que le tir.

Le SNE intervient et précise que l'agent a repris le travail sans passer de visite médicale contrairement à l'usage et souligne ce dysfonctionnement. Depuis, une visite médicale a été réalisée.

Madame GRAVELIER reconnaît l'existence de ce dysfonctionnement.

Il ressort de l'enquête qu'il convient d'améliorer la sécurité par le biais de la formation :

- ✘ Mise en œuvre du recyclage obligatoire SST (non systématique à l'ONCFS !!!) ;
- ✘ Réduction des écarts du niveau de la formation continue entre les deux établissements (passage au contrôle continu à l'ONCFS et abandon de l'examen ponctuel)

La pertinence de la présence d'une quarantaine de munition dans la poche côté arme a été remise en cause par les services de police chargée de l'enquête, une percussion en chaîne de munitions pouvant en découler.

Suite à un débat entre les OS sur ce sujet, une démonstration (sans munition, ni arme) d'un réapprovisionnement a été simulée, à la demande de la CGT et du SNE, afin d'explications pour les membres du CHSCT.

6. Rapport sur l'accident de travail survenu lors d'une mission technique

L'accident a eu lieu lors d'une visite de barrage lors de la mise en œuvre du protocole ICE³. L'agent a chuté sur un enrochement et s'est blessé à la tête.

Le protocole ICE recommande le port de casque en cas de risque de chute au moment des manipulations.

Cécile Broussard pose la question du choix d'un type de casque. Avant l'achat massif de type d'EPI³, le SNE préconise de tester plusieurs casques sur le terrain et par des services aux spécificités différentes. Vous serez sollicités prochainement pour vous porter volontaires concernant cette phase de test.

C'est idée est retenu par les membres du CHSCT.

7. Rapport annuel de Catherine Laborie ; conseillère en économie sociale et familiale

Madame Laborie présente le bilan des interventions réalisées pour notre établissement.

Elle a répondu à 45 demandes de conseil en 2011 (liées essentiellement à des changements de situations familiales).

Elle regrette que sa mission soit peu ou mal connue. Elle explique avoir effectué plusieurs déplacements en région afin d'y établir des contacts.

Madame Laborie exprime le besoin d'avoir des relais proches du terrain notamment à l'échelle des Dir. Ces relais pourraient être assurés par les assistants de prévention.

8. Questions diverses

Modification de l'instruction générale sur l'armement :

Madame Boizard nous expose les modifications que la DCUAT va proposer au directeur général :

- ✘ Le transport de l'arme pour réparation ou restitution doit se faire par voie postale ou par voie routière. Dans ce dernier cas le transport est assuré par un agent de l'établissement.
- ✘ Possibilité d'utiliser un aérosol de défense « de grande capacité » lors d'opérations de contrôle telles que les opérations de lutte contre le braconnage organisé.
- ✘ Suppression de l'avertissement écrit lorsqu'un agent n'a pas effectué le nombre de séances d'entraînement au tir et gestes techniques d'intervention
- ✘ Modification du contenu des formations à la sécurité des contrôles et des interventions de police.
- ✘ Introduction de la formation à l'usage du bâton télescopique de défense (coût de déploiement : 110 000 e)

Pascale Boizard, compte tenu que le contenu du stage ne prend pas en compte la nouvelle arme, indique que l'IGA⁴ sera modifiée en conséquence et que les nouvelles armes devront être livrées courant 2013.

Les armes non citées dans l'IGA (bâton électrique et bombe lacrymogène individuelle, Tonfa) utilisées ou stockées dans les services territoriaux devront être ramenées dans les Dir.

La CGT intervient pour dénoncer la non diffusion des différentes notes de services aux membres du CHSCT.

L'assistante de prévention de la Dir de Compiègne expose les difficultés qu'elle rencontre dans l'exercice de sa fonction.

Votre représentant syndical au CHSCT

1CHSCT : Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail

2ICE : Information sur la Continuité Ecologique

3EPI : Equipement de Protection Individuelle

4IGA : Instruction Générale sur l'Armement